

MAIRIE



MARCILLY D'AZERGUES

MARCILLY D'AZERGUES,
Le 16 mai 2018

ESEA AVOCATS AARPI

13 rue Colbert - Place d'armes
78000 VERSAILLES

Lettre recommandée avec A.R.

Objet : Réponse à votre demande d'abrogation de la délibération
2016/22 du 10 mai 2016

Vos réf. : A18/8004058

A L'ATTENTION DE Maître Cyrille EMERY

Maître,

J'accuse réception de votre courrier recommandé du 29 avril dernier demandant l'abrogation de la délibération rappelée en objet, décidant de renoncer à accueillir des cirques détenant des animaux sauvages.

Après avoir pris contact avec le service juridique de la collectivité, ce dernier confirme l'irrégularité de cette décision qui n'est pas de la compétence du Conseil Municipal.

Par conséquent, dès la prochaine réunion, prévue le 12 juin, je porterai ce dossier à l'ordre du jour pour que les élus se prononcent sur l'abrogation de la délibération 2016/22 du 10 mai 2016.

Je vous prie d'agréer, Maître, mes salutations distinguées.

André DUMOULIN,

Maire de MARCILLY D'AZERGUES.



Nouvelle adresse mail de la mairie :

mairie@marcillydazergues.com

Mairie de Marcilly d'Azergues - 69380 - 55, impasse de la Mairie

Tél. 04 78 43 11 77 - Fax 04 72 54 72 90 - E-mail : m.demarcillydazergues@numericable.com - Site internet : www.marcillydazergues.com